



13 Grande Rue - 25 620 TARCENAY

Tel : 03 81 86 78 88 - Fax : 03 81 86 74 65

mairie.tarcenay@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture au public :**

Lundi de 17h00 à 19h00

Mercredi de 08h30 à 11h30

Jeudi de 13h00 à 16h30

Samedi de 08h30 à 10h30

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date et lieu : 30 janvier 2017 – Mairie de Tarcenay – Heure de début : 20h15 – Heure de fin : 23h00**

Secrétaires de séance : Isabelle Lefebvre et Emmanuel Lacombe

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

**Présents** : Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, André Vergey, Patrice Prétot, Isabelle Lefebvre, Pierre Clause, Martine Cuinet, Nicolas Cretin, Michel Dartevel, Céline Débois, Isabelle Gainet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

**Excusés** : Martine Cuinet pouvoir à Maxime Groshenry, Pierre Clause pouvoir à Emmanuel Lacombe

### **Rappel de l'ORDRE DU JOUR :**

1. Adhésion à l'agence technique départementale
2. Droit de préemption urbain
3. Mise à jour du plan des réseaux d'assainissement
4. Convention avec les chantiers départementaux
5. Offres de prêts
6. Devis extension réseaux d'assainissement
7. Divers

#### **1. Adhésion à l'agence technique départementale**

Le maire informe le conseil municipal que le département a créé avec les communautés de communes et les communes, une agence départementale qui apportera une assistance technique, juridique ou financière dans les domaines de l'aide à l'informatisation( logiciel, installation, formation et maintenance)aux collectivités locales qui le demandent. Cette agence qui s'appellera :AD@T , agence départementale d'appui aux territoires, pourra surtout accompagner notre commune dans l'installation et la maintenance des logiciels de comptabilité .

La participation annuelle communale pour adhérer à cette agence départementale est fixée à 709€

**Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour adhérer à cette agence, désigne le Maire pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'AD@T, autorise le Maire à prendre toutes décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.**

## **2. Droit de préemption urbain**

Le Maire expose au Conseil Municipal, que la maison située 5, rue des Aubépinés à Tarcenay (parcelle cadastrée section ZM 28) est mise en vente. Au vu de l'intérêt que ce bien pourrait représenter pour la Commune, le Maire émet la possibilité d'appliquer le droit de préemption urbain à ce bien.

La commune n'a pas à ce jour de projet précis quant à l'utilisation qu'elle pourrait avoir de ce bien.

**Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir débattu sur les éventuelles utilisations de ce bien par la Commune, délibère et se prononce en défaveur du droit de préemption urbain, par 11 voix contre et 4 voix pour.**

## **3. Mise à jour du plan des réseaux d'assainissement**

La commune souhaite mettre à jour le plan des réseaux d'assainissement, elle a donc sollicité le cabinet NALDEO, leur devis s'élève à 4350€ HT.

**Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour accepter le devis du cabinet NALDEO**

## **4. Convention avec les chantiers départementaux**

La commune a recours aux services des « chantiers départementaux » pour l'entretien des espaces verts du village.

**Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour reconduire la convention de partenariat avec le CDEI pour 25 journées d'entretien en 2017.**

## **5. Offres de prêts**

Compte tenu des différents travaux et acquisitions foncières qui seront engagés sur la commune en 2017 et des conditions financières actuelles très favorables, la commune a sollicité différentes banques pour la mise en place d'un financement d'un montant de 400 000€ sur 15 ans.

A ce jour nous n'avons pas toutes les offres, la décision est donc reportée au prochain conseil.

## **6. Devis extension réseaux d'assainissement**

Des travaux de modification des réseaux d'assainissement concernant les eaux pluviales doivent être effectués route de Merrey.

La commune a sollicité deux entreprises :

- SARL BULLOZ : 8328.00€ TTC
- ETS BONNEFOY : 8872.80€ TTC

**Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour retenir l'offre de la SARL BULLOZ.**

## **7. Divers**

### ➤ Travaux informatiques :

Des travaux d'amélioration de l'installation informatique de la mairie doivent être réalisés, notamment concernant le réseau Internet, pour un total de 2328,82€ TTC

- SIMAT Energie : 1075,57€ TTC
- ANS INFO : 860,45€ TTC
- ISO TELECOM : 392€ TTC

**Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour valider le montant de ces travaux.**

### ➤ Projets de travaux de voirie :

Des travaux de voirie étant prévus rue de la Fontaine. La commune avec les services du conseil départemental, étudie la possibilité de mise en place d'un plateau surélevé sur la route de Trépot (RD 102) à l'intersection avec la dite rue de la Fontaine.

### ➤ Réserve foncière :

La Commune souhaite créer une réserve foncière pour avoir la possibilité de réaliser des projets structurants sur son territoire.

Ces acquisitions foncières concerneraient plusieurs projets, avec notamment le déplacement de l'atelier municipal destiné aux employés communaux, actuellement sis 5, rue des Gouttes (parcelle cadastrée section ZN 29). Ce bâtiment est situé en bordure de la RD 67 et pourrait être destiné à des activités commerciales.

Un second projet d'acquisition foncière permettrait l'implantation de bâtiments destinés à des professions de santé.

Ces acquisitions pourraient concerner des terrains nus ou déjà construits

**Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour la création de cette réserve foncière.**

➤ Achat de parcelle :

La commune souhaite acheter la parcelle cadastrée section ZK 128 d'une contenance de 329 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Daniel PETITJEAN, faisant l'objet d'un emplacement réservé dans le PLU de la Commune, situé lieu-dit Sous Charmont ; le prix d'acquisition de cette parcelle a été fixé à 12 500 € TTC, au vu de l'avis du Domaine sur sa valeur vénale, les frais annexes étant à la charge de l'acquéreur.

**Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour autoriser le maire à signer cet acte de vente.**

➤ Demande de Carte Nationale d'identité :

**A compter du 20 mars prochain**, les demandes de cartes d'identité évoluent. Elles se feront via le recours à la biométrie comme c'est déjà le cas pour les demandes de passeport. Dans ce cadre, il est donc possible d'effectuer une demande préalable en ligne sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Il faudra cependant se rendre dans une mairie équipée d'un système biométrique pour prise d'empreinte et finalisation de la demande.

A ce jour, 23 communes du Doubs sont équipées de ce dispositif : Audincourt, Baume les Dames, Ecole Valentin, Etupes, Grand Charmont, Hérimoncourt, Levier, l'Isle sur le Doubs, Maîche, Marchaux, Morteau, Mouthe, Ornans, Pont de Roide, Pontarlier, Quingey, Saint-Vit, Sancey, Saône, Valentigney et Vercel.

Notre commune ne possédant pas de système biométrique, nous proposons toutefois aux habitants de continuer à leur assurer un service de proximité en les accompagnant dans leurs démarches de « pré-demande » en ligne des CNI en se rendant au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture. Il faudra tout de même se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de données pour finaliser leur demande (prise d'empreinte)

La circulaire officielle est consultable sur le site Internet de la commune : [www.tarcenay.fr](http://www.tarcenay.fr)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00

Les secrétaires de séance :

Isabelle Lefebvre

Emmanuel Lacombe